

Café TMNlab | Assistant Déclaration un outil pour simplifier les formalités des diffuseurs de spectacles

Posted on 9 février 2026 by Bénédicte Chipault

Le jeudi 29 janvier a eu lieu un Café TMNlab autour d'un projet numérique porté par le ministère de la Culture : l'[Assistant Déclarations](#), un outil pour simplifier les formalités des diffuseurs de spectacles. Présenté par **Anne-Laure Janeczek, intrapreneure de la Start Up Assistant déclarations**, et **Charlotte Lecuit, chargée de déploiement du produit**, cet échange a permis de revenir sur la naissance du projet, ses premiers usages concrets et les enjeux structurels qu'il soulève pour le secteur.

Pensé comme un outil de simplification administrative à destination des entrepreneurs de spectacle, l'assistant déclaration se situe aussi à la croisée de problématiques plus larges : circulation des données, interopérabilité des systèmes, et intérêt général.

Réécoutez l'enregistrement du Café

Compte-rendu détaillé

Cette partie a été générée avec deux outils IA, l'un pour la transcription de l'enregistrement, l'autre pour l'analyse et le résumé, puis relue et corrigée par un humain.

1) Contexte du projet

L'assistant déclaration est incubé depuis 2024 au sein de l'Atelier numérique du ministère de la Culture, dans le cadre du programme « Startup d'État ». Cette démarche permet à des agents publics de concevoir des services numériques à partir de besoins identifiés directement auprès des usagers.

Pendant près de six mois, l'équipe a mené une phase d'investigation approfondie auprès d'une cinquantaine d'entrepreneurs de spectacle. Les constats sont sans appel :

- une **pluridéclaration chronique** auprès de plusieurs organismes (SACEM, SACD, CNM, ASTP, Sibyl),
- des données souvent identiques à ressaisir,

- des outils hétérogènes et peu interopérables,
- un temps considérable consacré à la recherche, la vérification et la consolidation des informations,
- un sentiment largement partagé d'une contrainte administrative sans bénéfice direct.

A émergé de ces constats l'idée d'un outil numérique, comme un super assistant pour aider les entrepreneurs de spectacles dans leurs déclarations administrative en évitant la ressaisie, à partir des données existantes.

2) Objectif et cible du projet

La promesse de l'assistant déclaration est double. Pour les entrepreneurs de spectacle, il s'agit avant tout de **simplifier le geste professionnel** : limiter les ressaisies, réduire le temps passé, fiabiliser les calculs, et centraliser les démarches. Pour le ministère de la Culture et les organismes partenaires, le projet porte un enjeu plus large : **améliorer la qualité, la structuration et la circulation des données du spectacle vivant**. Aujourd'hui, il n'existe pas de vision réellement partagée des objets manipulés dans le secteur, ni de référentiels communs pleinement interopérables. L'assistant déclaration se positionne ainsi comme un premier socle d'un travail de convergence, fondé sur l'usage plutôt que sur une logique purement normative.

À ce stade, l'assistant s'adresse prioritairement aux **diffuseurs de spectacle**, soit environ 15 000 structures détentrices d'une licence 3. Ce choix s'explique par la nature des déclarations concernées: elles sont redondantes avec des champs quasi identiques et fréquentes (tous les mois).

La diversité des profils est toutefois importante : lieux permanents, festivals, diffuseurs événementiels, collectivités et associations locales. Cette hétérogénéité implique des parcours déclaratifs très différents, notamment pour les diffuseurs occasionnels, encore peu intégrés à ce stade mais identifiés comme une priorité future.

3) Comment fonctionne l'assistant déclaration ?

Concrètement, l'assistant repose sur un principe clé : **la récupération automatique des données de billetterie via des API**, lorsque celles-ci existent. Les données sont agrégées, calculées (notamment les recettes), puis injectées dans un **formulaire unique**, commun à plusieurs organismes. L'utilisateur complète uniquement les champs qui ne peuvent être préremplis et valide ensuite sa déclaration.

À ce jour, l'assistant permet de déclarer auprès de la **SACEM** et la **SACD**. Un travail important de convergence a été mené entre ces deux organismes, notamment sur la définition d'un spectacle, la gestion des représentations multiples et le niveau de granularité des données

demandées. Cette harmonisation a produit des effets positifs, y compris pour les organismes eux-mêmes, en améliorant la qualité des informations collectées.

Lorsque la billetterie n'est pas interfacée, l'utilisateur peut également saisir manuellement ses spectacles afin de ne pas exclure certaines structures.

4) Interopérabilité : un enjeu central

La question de l'interfaçage avec les éditeurs de logiciels de billetterie est apparue très tôt comme un point de vigilance. L'équipe a fait le choix initial de **faire porter la complexité technique côté service public**, afin de ne pas imposer de charges de développement supplémentaires aux éditeurs.

Ce parti pris, fondé sur une logique d'intérêt général, a permis de connecter plusieurs outils existants, au prix d'un investissement technique conséquent. D'autres éditeurs restent toutefois plus prudents sur l'ouverture de leurs données, ce qui amène aujourd'hui l'équipe à explorer des solutions complémentaires, comme la mise en place d'une **API push**, laissée au choix des éditeurs.

Cette approche itérative reflète la philosophie du projet : avancer progressivement, sans rigidifier trop tôt un écosystème déjà complexe.

5) Démonstration

Durant la démonstration, plusieurs précisions techniques et fonctionnelles ont été apportées :

- Esthétiques : L'outil utilise le référentiel du Ministère de la Culture (licences), ce qui convient à la SACEM/SACD même si cela manque parfois de granularité pour les formes transdisciplinaires.
- Jauges : La déclaration concerne la « jauge commerciale » (nombre de billets mis en vente pour la représentation) et non la jauge de sécurité ERP. Elle est adaptable par séance (ex: scolaires).
- Recettes annexes : Les recettes de bar/restauration (« consommations ») sont déclarables via l'outil.
- Distinction GUSO : Il a été clarifié que l'assistant gère les données du spectacle et non les déclarations sociales/RH (qui passent par le GUSO/DSN).

6) Prochaines étapes et défis

Plusieurs chantiers structurants ont été identifiés :

- l'intégration de nouvelles déclarations (Sibyl, CNM, ASTP),
- la prise en compte des diffuseurs occasionnels et des festivals,
- la modélisation spécifique de certains formats (passes, multi-sites),
- la sortie de phase d'incubation et la reprise pérenne du produit au sein du ministère.

Dans ce contexte, le rôle des communautés professionnelles apparaît déterminant. Plus qu'un soutien institutionnel, c'est l'**implication des usagers et des réseaux** qui conditionnera la suite du projet et ses externalités positives pour l'ensemble du secteur.

Une fois les usages stabilisés et les données fiabilisées, l'assistant pourrait devenir le socle :

- d'un **agrégateur national de données du spectacle vivant**,
- d'outils d'observation et d'analyse sectorielle,
- de nouveaux services à valeur ajoutée pour les structures (pilotage d'activité, comparaison anonymisée, suivi des ventes).

À l'image de ce qui existe dans d'autres secteurs culturels ou à l'international, ces perspectives posent toutefois des questions essentielles de gouvernance, de confiance et de réutilisation des données.

[Plus d'information sur l'Assistant Déclaration ici](#)